

Coupe 2018

LA FORÊT DOMANIALE DE MEUDON



Grande de 1100 hectares, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère. Le châtaignier et le chêne sessile sont les deux essences majoritaires mais on trouve également de l'érable, du tilleul, du merisier, du frêne, du hêtre, du bouleau...

La forêt abrite une petite faune diversifiée ainsi que des amphibiens, libellules...

Elle accueille un public nombreux grâce à ses aménagements : parcs forestiers, 130 km de sentiers de promenade, sentiers sportifs...

Elle est gérée durablement par l'Office national des forêts et répond à trois objectifs : accueil du public, production de bois et préservation de l'environnement.

L'ONF sécurise le parc forestier de Clamart, en forêt de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2001-2020.

Celui-ci prévoit à l'automne une coupe de sécurisation dans le parc forestier, sur la parcelle, 1 située sur le territoire de Clamart.



La coupe **sanitaire** programmée sur la parcelle 1 va **sécuriser** l'espace d'accueil du parc forestier

Cette intervention consiste à **enlever tous les arbres dépérissants et dangereux,**

principalement des chênes et châtaigniers afin de sécuriser le parc ainsi que l'espace forestier.

Elle concerne 2/3 de la surface du parc, soit **environ 13 hectares.**

Parallèlement, cette coupe vise à sécuriser la lisière nord qui concerne les propriétés riveraines des rues de « Bièvres » et du « Sud » : un abattage sera réalisé systématiquement concernant les arbres pouvant menacer les bâtiments en cas de chute.

Illustration d'une coupe sanitaire



Coupe 2018

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans. Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser. Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel

Utilisation du bois

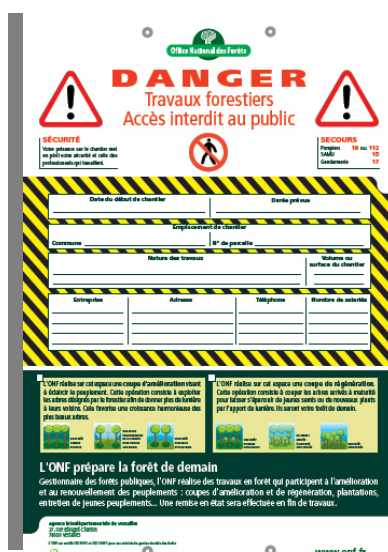
Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...

Que se passera t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

L'exploitation est programmée à l'automne 2018



- Cette coupe sera réalisée par **l'ONF avec sa propre équipe de bûcherons**. Cette organisation permet de maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

Les bois seront stockés le long du chemin du vieux cimetière.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Les travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Pour des raisons de sécurité, **des zones du parc seront interdites** au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés ;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables ;
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Forêt domaniale de Meudon

27 juin 2018

Coupe 2018

Plan de la coupe de sécurisation - parcelle 1 Parc forestier de Clamart Forêt domaniale de Meudon

